Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-AVQDC-S4ETYOQ8SETKGQGAXF7OURX94RKAKACRY2FE0

certifié conforme
Ahcene OUGUENOUNE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	274 105		274 105	590 214	-316 109	-53.56
Production vendue de biens						
Production vendue de services	12 222 899		12 222 899	11 621 440	601 458	5.18
Chiffre d'affaires NET	12 497 003		12 497 003	12 211 654	285 349	2.34
Production stockée						
Production immobilisée			50 000		50 000	
Subventions d'exploitation			14 500	13 167	1 333	10.13
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			36 282	6 404	29 878	466.57
Autres produits			740	13 823	-13 083	-94.65
Total des Produits d'exploitation (I)			12 598 525	12 245 047	353 478	2.89
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			160 523	544 275	-383 753	-70.51
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			4 279 563	3 902 724	376 839	9.66
Impôts, taxes et versements assimilés			99 861	178 238	-78 378	-43.97
Salaires et traitements			4 627 716	4 234 274	393 442	9.29
Charges sociales			1 897 456	2 025 119	-127 663	-6.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			60 030	56 125	3 905	6.96
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				13 545	-13 545	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			25 099	28 050	-2 951	-10.52
Total des Charges d'exploitation (II)			11 150 247	10 982 351	167 896	1.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 448 278	1 262 696	185 582	14.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-AVQDC-S4ETYOQ8SETKGQGAXF7OURX94RKAKACRY2FE0

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	100 152	100 230	-78	-0.08
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	156 126	48 023	108 104	225.11
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	256 278	148 253	108 026	72.87
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	136 773	632	136 141	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	136 773	632	136 141	NS
2. Résultat financier (V-VI)	119 505	147 621	-28 115	-19.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 567 783	1 410 317	157 467	11.17
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	350	49 000	-48 650	-99.29
Produits exceptionnels sur opérations en capital	886 644		886 644	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	886 994	49 000	837 994	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	64 210	24 276	39 933	164.49
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51 500		51 500	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	115 710	24 276	91 433	376.64
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	771 285	24 724	746 561	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-202 366	-246 924	44 559	18.05
Total des produits (I+III+V+VII)	13 741 797	12 442 300	1 299 497	10.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 200 364	10 760 335	440 029	4.09
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 541 433	1 681 964	859 469	51.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-JNNRTQBI0NFHDNOGAUFK15ITJRTDZUW7CNV9RJ_KZQ8

certifié conforme

Ahcene OUGUENOUNE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	499 035	356 794	142 241	173 162
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				218 500
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	200 000		200 000	200 000
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	37 825		37 825	1 100
	Total II	736 860	356 794	380 066	592 762
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				519
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	3 061 175	13 545	3 047 630	3 162 842
	Autres créances	1 787 497		1 787 497	990 789
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 424 213		2 424 213	5 210 110
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	342 588		342 588	4 922
	Total III	7 615 473	13 545	7 601 928	9 369 181
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	8 352 333	370 339	7 981 994	9 961 943

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-JNNRTQBI0NFHDNOGAUFK15ITJRTDZUW7CNV9RJ_KZQ8

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 250 000)	250 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	130 000	130 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	25 000	25 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 069 642	4 387 677
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 541 433	1 681 964
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	5 016 075	6 474 642
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		1 788
	Emprunts et dettes financières diverses		339 714
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	687 653	1 304 443
	Dettes fiscales et sociales	1 717 403	1 713 552
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 220	94 684
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	555 643	33 120
	Total IV	2 965 919	3 487 301
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 981 994	9 961 943
	(1) Dont à moins d'un an	2 965 919	3 487 301

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-3MMWLHWJBGFG78E-7AVXU7XWVTRXBDHER1RYJDNDAJ4

75013 PARIS
Ahcene OUGUENOUNE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 981 993.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 12 497 003.30 Euros et dégageant un bénéfice de 2 541 433.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En février 2024 l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sous le régime de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés à l'article 210 A du Code général des impôts , de la société BRIGHT SYSTEMS, dont la totalité des Actions est détenue par la société A.D.B.I.
La date d'effet fiscal de la dissolution-confusion de la société BRIGHT SYSTEMS est au 01/01/2024.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement n°

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-3MMWLHWJBGFG78E-7AVXU7XWVTRXBDHER1RYJDNDAJ4

75013 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

2023-08 du 22 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général relatifs applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			50 000
Installations générales agencements aménagements divers	142 930		1 016
Matériel de transport	95 229		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	221 869		37 987
TOTAL	460 028		39 003
Autres participations	218 500		-217 000
Autres titres immobilisés	200 000		
Prêts, autres immobilisations financières	1 100		36 725
TOTAL	419 600		-180 275
TOTAL GENERAL	879 628		-91 272

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		50 000		
Installations générales agencements aménagements divers			143 946	143 946
Matériel de transport			95 229	95 229
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			259 856	259 856
TOTAL			499 031	499 031
Autres participations		1 500		
Autres titres immobilisés			200 000	200 000
Prêts, autres immobilisations financières			37 825	37 825
TOTAL		1 500	237 825	237 825
TOTAL GENERAL		51 500	736 856	736 856

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-3MMWLHWJBGFG78E-7AVXU7XWVTRXBDHER1RYJDNDAJ4

75013 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	60 898	14 927		75 826
Matériel de transport	51 196	15 380		66 576
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	184 670	29 723		214 393
TOTAL	296 764	60 030		356 794
TOTAL GENERAL	296 764	60 030		356 794

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	14 927				
Matériel de transport	15 380				
Matériel de bureau informatique mobilier	29 723				
TOTAL	60 030				
TOTAL GENERAL	60 030				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 545				13 545
TOTAL	13 545				13 545
TOTAL GENERAL	13 545				13 545

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	37 825		37 825
Clients douteux ou litigieux	16 254	16 254	
Autres créances clients	3 044 921	3 044 921	
Personnel et comptes rattachés	14 347	14 347	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 534	17 534	
Taxe sur la valeur ajoutée	103 195	103 195	
Groupe et associés	1 547 692	1 547 692	
Débiteurs divers	104 729	104 729	
Charges constatées d'avance	342 588	342 588	
TOTAL	5 229 085	5 191 260	37 825

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-3MMWLHWJBGFG78E-7AVXU7XWVTRXBDHER1RYJDNDAJ4

75013 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	687 653	687 653		
Personnel et comptes rattachés	607 047	607 047		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	372 034	372 034		
Taxe sur la valeur ajoutée	710 293	710 293		
Autres impôts taxes et assimilés	28 029	28 029		
Autres dettes	5 220	5 220		
Produits constatés d'avance	555 643	555 643		
TOTAL	2 965 919	2 965 919		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
- Parts sociales	8.3333	30 000			30 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses de recherche et développement de l'année 2024 se sont élevées à 1 424 189 euros et ont été comptabilisées directement en charges car il a été estimé que les conditions d'immobilisation n'étaient pas remplies.
A ce titre, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche en 2024 d'un montant de 611 450 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'usage (option laissée aux PME selon décret 2005-1757) :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	8 et 9 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	30 000
Autres créances	17 534
Disponibilités	11 305
Total	58 839

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 458
Dettes fiscales et sociales	799 144
Total	851 602

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	342 588
Total	342 588
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	555 643
Total	555 643

Conformément au principe de spécialisation des exercices, les charges et produits rattachables à un exercice postérieur sont enregistrés en charges constatées d'avance (compte 486) ou en produits constatés d'avance (compte 487). Ces régularisations sont extournées en début d'exercice suivant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 792 678
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 681 964
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	6 474 642
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	6 474 642
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	-4 000 000
Autres variations	2 541 433
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	5 016 075
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	-1 458 567
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	-1 458 567

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération allouée au gérant n'est pas fournie car cette information permettrait d'identifier sa situation personnelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	80
Employés	2
Total	82

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 28 140,00 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les hypothèses

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'entreprise et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 2% Constant pour la catégorie : Employé
- 2% Constant pour la catégorie : Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.17 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 65 ans pour la catégorie : Employé
- 67 ans pour la catégorie : Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 1 % constant pour la catégorie : Employé administratif
- 1 % constant pour la catégorie : Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 40 % pour la catégorie : Employé administratif
- 40 % pour la catégorie : Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2024.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2016-2018 - donnees prov..
- La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- La tarification est établie sur la base de cotisations lissées
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

étant prévus en début d'année.

o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			125 264

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits de cession	886 644	775
- Virt assurance	350	771
Total	886 994	
Charges exceptionnelles		
- Valeur nette comptable	51 500	675
- Charges sur ex antérieurs	61 153	672
- Penalités	3 031	6712
- Charges diverses	25	6718
Total	115 709	

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

A.D.B.I.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 250 000 euros
Siège social : 5 RUE DU BANQUIER - 75013 PARIS
805 321 650 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Le soussigné **Monsieur Ahcène OUGUENOUNE,** gérant non associé de la société A.D.B.I., a, en vue de 1'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 par la société COREAD GROUP, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Notre société a pour principale activité :

La fourniture de toutes prestations de services, de conseils en développement, management et communication, de formation, recherche et d'ingénierie ; l'assistance en matière d'informatique, industrielle, commerciale, administrative ou financière, la prestation de tous services ; l'étude, la conception, la mise en place, le développement de projets informatiques puis les projets de formation associées.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 497 003 euros contre 12 211 654 euros pour 1'exercice précédent, soit une augmentation de 2.34%.

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'exp1ique par une croissance de l'activité.

L'effectif moyen salarié est stable et s'élève à 82 personnes au 31.12.2024.

Le montant des autres produits d'exp1oitation s'élève à 101 522 euros contre 33 394 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 204.01%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 279 563 euros contre 3 902 724 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9.66%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 99 861 euros contre 178 238 euros pour 1'exercice précédent, soit une variation de - 43.97%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 4 627 716 euros contre 4 234 274 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9.29%.

Le montant des charges sociales s'é1eve à 1 897 456 euros contre 2 025 119 euros pour 1'exercice précédent, soit une variation de - 6.30%.

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 60 030 euros contre 69 670 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13.83%.

Le montant des autres charges s'élève à 25 099 euros contre 28 050 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10.52%.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes s'élève à 28 140 euros contre 31 125 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9.59%.

Les charges d'exp1oitation de l'exercice ont atteint au total 11 150 247 euros contre 10 982 351 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1.53%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 448 278 euros contre 1 262 696 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14.70%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 119 505 euros (147 621 euros pour l'exercice précédent), i1 s'étab1it à 1 567 783 euros contre 1 410 317 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11.17%.

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de 771 285 euros contre 24 276 euros pour l'exercice précédent,
- De l'impôt sur les sociétés de 202 366 euros contre 246 924 euros pour l'exercice précédent,
- Du Crédit impôt recherche de - 611 450 euros contre – 585 862 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de 1'exercice clos le 31 Décembre 2024 se solde par un bénéfice de 2 541 433 euros contre un bénéfice de 1 681 964 euros pour 1'exercice précédent, soit une variation de 51.10%.

En ce qui concerne la situation financière de l'entreprise :

Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2024 s'élèvent à 5 016 075 euros, les disponibilités s'élèvent à 2 424 213 euros.

Au 31 Décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 981 994 euros contre 9 961 943 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -19.88%.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice

En février 2024 l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée, sous le régime de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil et sous le régime de faveur des fusions prévu en matière d'impôt sur les sociétés à l'article 210 A du Code général des impôts , de la société BRIGHT SYSTEMS, dont la totalité des Actions est détenue par la société A.D.B.I.

Par ailleurs, la société ADBI a vendu l'intégralité de ses titres de la société BIG APPS au 31.12.2024. Le montant de la plus-value est de 835 144€.

Evénements importants survenus depuis la clôture de I 'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et développement de l'année 2024 se sont élevées à 1 424 189 euros, et ont été directement comptabilisées en charges, car il a été estimé que les conditions d'immobilisation n'étaient pas remplies.

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

A ce titre, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 611 450 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif de l'exercice en cours est de poursuivre le développement de notre activité.

A la date d'arrêté des comptes aucune incertitude significative ne remet en cause la poursuite de l'exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Il n'y a plus de filiales et de participations au 31.12.2024.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modelés établis par 1'arrété du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaitre :

	Article D. 441-6, I alinéa 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC) en Euros	**59 769**	**8 580**	**718**	**128 677**	**197 744**
Pourcentage du montant total des achats de 1'exercice (TTC)	**0.99 %**	**0.14%**	**0.01%**	**2.14%**	**3.29 %**
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	**0**
Montant total des factures exclues (TTC)	**0**
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai legal - article L 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)	
Délai de paiement utilises pour le calcul des retards de paiement	60 jours

	Article D. 441-6 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées (TTC)	404 142	243 204	49 596	141 108	838 050
Pourcentage du montant total des achats de 1'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	1.89 %	1.13%	0.23%	0.66%	3.91 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article 1.. 441-10 ou article L 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilises pour le calcul des retards de paiement	60 jours				

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 2 541 433.30 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 541 433.30 euros
Report à nouveau antérieur	0 euros
Autres réserves antérieures	1 241 158.00 euros
-Distribution de dividendes	-3 000 000.00 euros
Solde	782 591.31 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 782 591.31 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de 1'artic1e 243 bis du Code général des impôts, i1 est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	500 000 €	Néant	Néant
2022	400 000 €	Néant	Néant
2023	4 000 000 €	Néant	Néant

Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, i1 y a lieu d'approuver le montant des dépenses ct charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'é1event a un montant global de 22 543 euros.

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Nbre des actions ordinaires existantes	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 164 879	9 011 592	11 443 297	12 211 654	12 497 003
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	766 047	873 992	1 022 738	1 504 711	2 399 098
Impôts sur les bénéfices	-91 528	-174 297	-253 700	-246 924	-202 366
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	805 340	1 009 360	1 214 923	1 681 964	2 541 433
Résultat distribué	508 000		500 000	400 000	4 000 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	28.59	34.94	42.55	58.39	86.72
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	26.84	33.65	40.50	56.07	84.71
Dividende distribué à chaque action	16.93		16.67	13.33	133.33
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	86	85	83	86	82
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 331 161	3 753 535	4 167 750	4 234 274	4 627 716
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 288 403	1 601 289	1 933 756	2 025 119	1 897 456

Zoho Sign Document ID: 2DD753ED-IVWE_4NHNHBDYFBXLEQODLKWWM7URFXAG-DO9XICC1W

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, i1 est relate les conventions ayant étés portées à la connaissance du Commissaire aux comptes, à savoir :

Prestations de services réalisées avec la société BIG APPS

La société ADBI a facturé à la société BIG APPS la somme de 144 470 euros HT correspondant à l'organisation d'une formation.

Prestations de services réalisées avec la société BIG APPS

La société BIG APPS a facturé à la société ADBI, la somme de 762 956.96 euros HT correspondant aux prestations de services effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Prestations de services réalisées avec la société BRIGHT SYSTEMS

La société BRIGHT SYSTEMS n'a rien facturé à la société ADBI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Bail des locaux 5 rue de Banquier 75013 Paris

La société MALIA a facturé des loyers à la société ADBI pour les locaux situés au 5 rue du Banquier 75 013 Paris la somme de 226 950 euros HT correspondant aux loyers.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons d'approuver la rémunération perçue par le gérant au cours de 1'exercice écoulé.

Monsieur Ahcene OUGUENOUNE a perçu du 1er Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, une rémunération de brute globale de 145 000 euros, au titre de ses fonctions de gérant majoritaire.

Fait à PARIS le 3 juillet 2025
Ahcene OUGUENOUNE
Gérant

Ahcene OUGUENOUNE

AUDIREVIS
AUDIT & REVISION

ADBI

Société à Responsabilité Limitée au capital de 250 000 €uros
Siège social : 5, rue du Banquier
75 013 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

E-mail : olivier.fantin@comexp.fr 9, rue Pierre Brossolette 92300 LEVALLOIS PERRET Tél. : 01 45 61 45 61

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000 € - N° Siret : 801 407 420 00026
N° TVA Intracommunautaire FR 82801407420
Société membre de la Compagnie Régionale des Commissaires Aux Comptes de Versailles

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADBI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux Prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Levallois, le 24 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

